



GINGER Géode
 Immeuble Les Flamboyants.
 ZI La Lézarde
 97232 LE LAMENTIN
 ☎ 05 96 51 99 51 - 📠 05 96 51 99 57
 email : ginger-geode@groupe-cebtp.com

Client :

ETUDE GEOTECHNIQUE DE CONCEPTION (mission G2)
Phase Avant - Projet (AVP)
Etude de risque

Commune de DUCOS
Quartier Morne Pitault
Parcelles n° P 733, P 734 et P 736

Nord-Ouest

Sud-Est

*Vue générale de zone d'étude
 (7 octobre 2019)*

Dossier : G001.K.020			Rapport : G001.K.020-01			Contrat : IMSRN 2019/1961	
INDICE	DATE	ETABLI PAR	VISA	VERIFIE PAR	VISA	PAGES	OBSERVATIONS
A	09/04/20	O. DORLEAC		A. JOYEUX		45 pages + 10 annexes	

Ce rapport devient la propriété du Client après paiement intégral du prix de la mission, son utilisation étant interdite jusqu'à ce paiement.

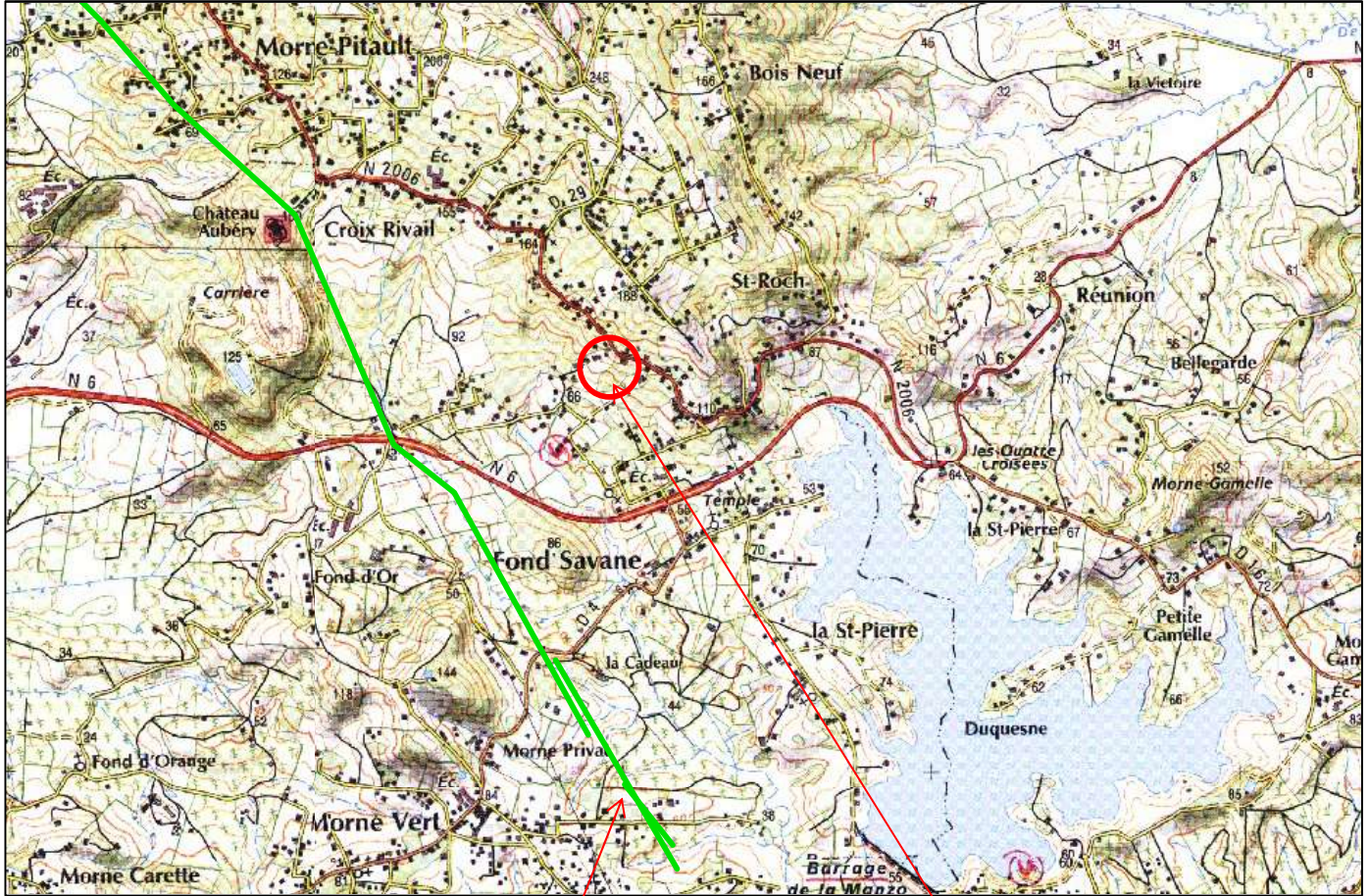
A compter du paiement intégral du prix, le Client devient libre d'utiliser le rapport et de le diffuser, à conditions de respecter et de faire respecter les limites d'utilisation des résultats qui figurent au rapport, et notamment les conditions de validité et d'application du rapport. Les logos certification portent sur le système de management de la qualité, de la sécurité et de la santé au travail et non spécifiquement sur le présent rapport.



Plan de situation

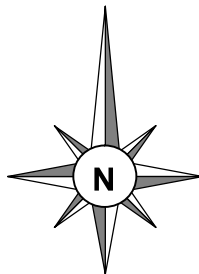
(Extrait de la carte IGN n° 4503 MT au 1/25000^{ème})

Echelle de l'extrait ci-dessous: environ 1/23800^{ème}



Faille du Morne Pitault / Morne Carrière
Supposée peu active.

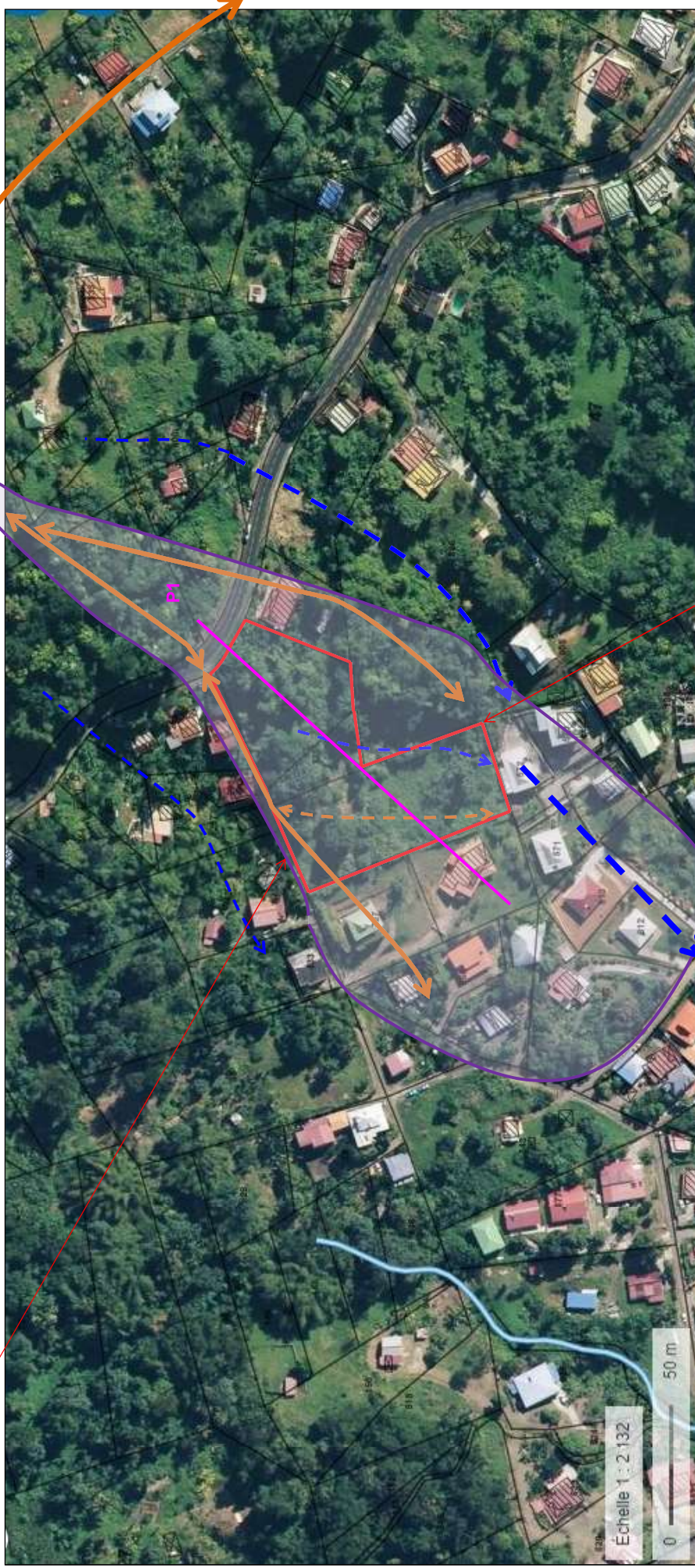
Zone d'étude.



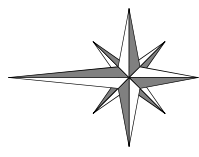
Photographie aérienne localisant les parcelles n° P 733, P 734 et P 736

(Extrait du GEOPORTAIL IGN) - site internet : www.geoportail.gouv.fr
 Echelle de l'extrait ci-dessous : environ 1/1800^{ème}

Périmètre d'étude.



Nord



Limites des parcelles d'étude.

Cours d'eau permanent ou temporaire

	Ligne de crête de morne ou ligne d'arête (changement d'orientation du versant).
	Axe géomorphologique approximatif de talweg (zone de convergence des eaux de ruissellement du versant).

14 CONCLUSIONS SUITE A L'ETUDE DE RISQUE

Compte tenu des modélisations géotechniques effectuées, **la stabilité du versant, avec le projet de lotissement envisagé par le client, est assuré dans la mesure où les conditions énoncées ci-dessous sont respectées** (cf. **chapitres 14 et 15**) :

- **dimensionnement de tous les ouvrages de soutènement conformément aux normes en vigueur (EC 7, NF P 94-270, EC 8...), dans le cadre de missions G2 PRO et G3 EXE, par des BET spécialisés (BET géotechniques ou BET structure, selon le type de mur de soutènement), une fois le projet défini,**
- **réalisation d'ouvrages de soutènement importants en aval de la RN 2006 et de la voie d'accès ainsi qu'en amont de la future plate-forme du lot n°1. Au stade AVP, des parois clouées ont été envisagées. D'autres types de soutènements sont envisageables moyennant une étude spécifique, une fois le projet défini.**
- **drainage soigné des eaux de ruissellement vers les exutoires (réseaux pluviaux existants, ravine en aval), avec dimensionnement du réseau d'assainissement pluvial par un BET hydraulique.**

Au regard des contraintes géotechniques énoncées ci-dessus, le terrain est constructible moyennant des soutènements importants qui devront être impérativement étudiés dans le cadre d'une mission G2-PRO, une fois le projet défini précisément (plans et cotes altimétriques des voiries et des plates-formes à fournir).

Une fois le risque « mouvements de terrains » maîtrisé, nous rappelons au Maître d'Ouvrage et au Maître d'œuvre qu'il est également indispensable de respecter les règles de construction des chapitres 15 à 16.